



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014






Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

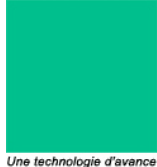
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **SOFRETHANE PVS**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Système d'étanchéité liquide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
SOFRAPEL
PA de la Grande Haie
13 rue A. Volta
BP 60216
35502 Vitré Cedex
Tel : 02.99.76.97.46
Fax : 02.99.76.90.31
www.sofrapel.com
email : sofrapel@wanadoo.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 EU Tel : 112
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
- 
GHS02
 Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 
GHS08
 Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- 
GHS07
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**
- 
Xn; Nocif
 R20: Nocif par inhalation.
- 
Xn; Sensibilisant
 R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 1)

**Xi; Irritant**

R36: Irritant pour les yeux.

**F; Facilement inflammable**

R11: Facilement inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02



GHS07



GHS08

· **Mention d'avertissement : Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanone

diisocyanate de m-tolyldène

· **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence :**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

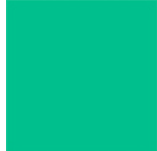
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 2)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :
Résultats des évaluations PBT et vPvB :

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

• **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4 Numéro index: 601-025-00-5 RTECS: OX 6825000	mésitylène ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 26471-62-5 EINECS: 247-722-4 Numéro index: 615-006-00-4	diisocyanate de m-tolyldène ☒ T+ R26; ☒ Xn R40; ☒ Xn R42/43; ☒ Xi R36/37/38 R52/53 Carc. Cat. 3 ☒ Acute Tox. 2, H330; ☒ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≤1%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :
Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation excessive:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

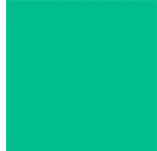
Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

78-93-3 butanone (10-25%)

VME (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

VME (Suisse) Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
H B SSc;

108-67-8 mésitylène (10-25%)

VME (France) Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

26471-62-5 diisocyanate de m-tolyldène ($\leq 1\%$)

VME (France) Valeur momentanée: 0,16 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,08 mg/m³, 0,01 ppm
AR, C2

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
SB; als Gesamt-NCO gemessen

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

78-93-3 butanone (10-25%)

BAT (Suisse) 5 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:


En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	79 °C

· Point éclair : -4 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'auto inflammation: 514 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,8 Vol %
--------------------	-----------

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 6)

Supérieure:	11,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :**
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

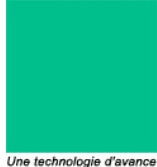
 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
108-67-8 mésitylène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	24 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

FR

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 7)


SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1993 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(É T H Y L M É T H Y L C É T O N E
(MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), TRIMÉTHYL-1,3,5
BENZÈNE), Dispositions spéciales 640D
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL
KETONE (METHYL ETHYL KETONE), 1,3,5-
TRIMETHYLBENZENE) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | |
| <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. |

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 8)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Code danger:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHYL MÉTHYL CÉTONE) (MÉTHYLÉTHYL CÉTONE), TRIMÉTHYL-1,3,5 BENZÈNE), Dispositions spéciales 640D, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 03.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 03.02.2014

Nom du produit: SOFRETHANE PVS

(suite de la page 9)

- H335* Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10* Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R26 Très toxique par inhalation.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent